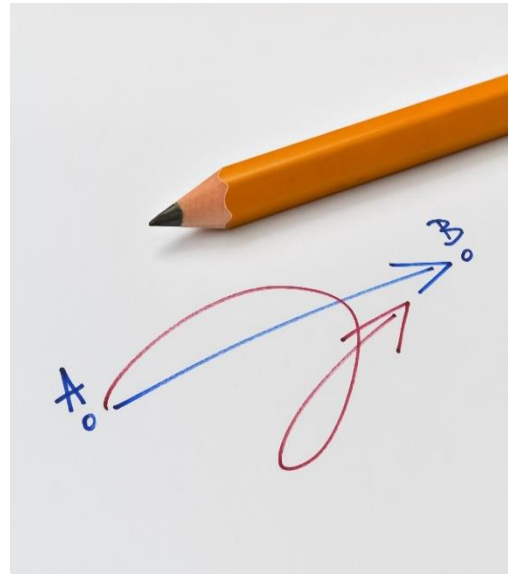


Questions à considérer dans un environnement d'audit perturbé par la COVID-19

L'évolution de la situation mondiale liée à la pandémie de COVID-19 a aussi une incidence sur le travail des auditeurs. L'incertitude et l'imprévisibilité actuelles peuvent multiplier ou intensifier les risques d'anomalies significatives. Il est possible que lors de la planification de l'audit, les auditeurs n'aient pas considéré ces risques ou qu'ils les aient considérés différemment.

Les entités auditées s'adaptent aux changements dans l'environnement qui touchent leurs activités, notamment en ce qui concerne leurs processus d'information financière, les informations à fournir dans leurs états financiers et leur capacité de maintenir leurs activités dans un avenir prévisible.

De même, les auditeurs doivent adapter la manière dont ils obtiennent des éléments probants suffisants et appropriés sur lesquels fonder l'opinion d'audit pour tenir compte des difficultés rencontrées, notamment celles liées à l'accès aux personnes ou aux informations. Il pourrait être approprié de réviser l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives, de modifier les procédures d'audit prévues, ou de mettre en œuvre des procédures de remplacement ou des procédures supplémentaires. Les auditeurs pourraient aussi constater que la situation actuelle donne l'occasion de faire les choses différemment, par exemple d'utiliser de nouvelles ressources technologiques ou d'étendre le recours à celles qui sont déjà disponibles.



Finalement, d'autres changements dans l'environnement et dans la chaîne de l'information financière peuvent aussi avoir une incidence sur l'audit, par exemple des modifications des normes d'information financière applicables, des modifications de textes légaux ou réglementaires, ou de nouvelles opérations de l'entité telles que l'encaissement de subventions.

Des changements concernant les méthodes et le lieu de travail des auditeurs pourraient forcer les cabinets à s'adapter aux circonstances, par exemple en envisageant la mise en place de **politiques et procédures de contrôle qualité** relatives à la direction et à la supervision des équipes de mission ainsi que de la revue de leurs travaux. Au niveau des missions, les auditeurs devraient porter une plus grande attention à la possibilité de **fraudes** ou d'**erreurs**, notamment d'informations financières mensongères. Il est important que l'exercice de l'**esprit critique** soit au premier plan lors de la mise en œuvre de procédures d'audit.

Les pages qui suivent présentent certaines des questions les plus importantes auxquelles il pourrait falloir porter une attention particulière pour la conception et la mise en œuvre de procédures d'audit visant à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés, et pour faire rapport.

Norme ISA applicable

Questions particulières à considérer

Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives
(norme ISA 315 (révisée))

- Incidence, sur la stratégie d'audit prévue, des risques nouveaux ou révisés liés à la COVID-19.
- Révision potentielle des évaluations des risques déjà réalisées.

- Incidence des changements sur la compréhension par l'auditeur du système de contrôle interne de l'entité, notamment :
 - de l'environnement de contrôle ;
 - des changements qui concernent l'appui prévu sur les contrôles pour déterminer les réponses à donner aux risques d'anomalies significatives identifiés.

Réponses à l'évaluation des risques
(norme ISA 330)

- Modification des réponses prévues qui doivent être apportées en raison de changements dans l'environnement, entre autres en ce qui concerne la capacité d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés (par exemple, problèmes d'accès ou impossibilité d'assister à une prise d'inventaire physique qui rendraient nécessaire la mise en œuvre de procédures de remplacement).

- Attention particulière :
 - au processus de finalisation des états financiers (surtout aux écritures de journal et aux autres ajustements effectués) ;
 - à l'évaluation par l'auditeur de la présentation d'ensemble des états financiers, notamment du caractère adéquat des informations fournies ;
 - à la conclusion de l'auditeur sur le caractère suffisant et approprié des éléments probants réunis.

Audit des estimations comptables
(norme ISA 540 (révisée))

- Attention particulière :
 - aux changements qui touchent les facteurs réglementaires et qui pourraient influencer sur les estimations comptables (par exemple, les initiatives visant à apporter des solutions durables pour aider les débiteurs qui subissent des difficultés financières temporaires en raison de la pandémie) ;
 - au caractère approprié des hypothèses dans les circonstances et au regard du référentiel d'information financière applicable ;
 - à la pertinence et à la fiabilité des données utilisées par l'entité ;
 - à l'incidence des changements dans les facteurs de risque inhérent, surtout l'incertitude.

Norme ISA applicable

Questions particulières à considérer

Responsabilités de l'auditeur concernant les événements postérieurs à la date de clôture
(norme ISA 560)

- Report de la date de délivrance du rapport de l'auditeur qui allonge la période écoulée depuis la date de clôture et qui augmente donc la probabilité d'événements postérieurs à la date de clôture (et les risques s'y rapportant).
- Identification d'événements postérieurs à la date de clôture significatifs liés à la COVID-19, et question de savoir s'ils ont été traités ou communiqués adéquatement, conformément au référentiel d'information financière applicable, dans les états financiers.

Responsabilités de l'auditeur concernant la continuité de l'exploitation
(norme ISA 570 (révisée))

- Incidence de la COVID-19 (c'est-à-dire, si elle a eu un effet significatif ou si on prévoit qu'elle en aura un) sur l'appréciation par l'auditeur de l'évaluation faite par la direction de la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.
- Réexamen du caractère approprié de l'utilisation de la base de continuité de l'exploitation pour la préparation des états financiers et, si nécessaire, modification du rapport de l'auditeur en conséquence.

Audits de groupe
(norme ISA 600)

- Réévaluation, s'il y a lieu, des procédures prévues par l'auditeur du groupe quant aux travaux des auditeurs des composantes, par exemple en ce qui concerne sa capacité de faire une revue de leurs travaux (ou d'y participer) de façon appropriée. Il déterminera la nécessité de mettre en œuvre des procédures de remplacement et l'incidence sur le caractère suffisant et approprié des éléments probants sur lesquels fonder l'opinion d'audit de groupe.

Norme ISA applicable

Opinion et rapport sur des états financiers (y compris la communication des questions clés de l'audit)

(normes ISA 700 (révisée) et ISA 701)

Autres informations

(norme ISA 720 (révisée))

Questions particulières à considérer

- Attention particulière à donner aux questions liées à la possibilité d'exprimer une opinion, notamment la question de savoir si tous les aspects clés de l'audit ont été traités de façon appropriée. Par exemple :
 - questions à l'égard desquelles la direction pourrait devoir fournir des éléments probants supplémentaires en raison de leur évolution rapide ;
 - nouvelles incertitudes découlant de la COVID-19 (entre autres, a-t-on apporté les changements nécessaires pour tenir compte de l'incertitude accrue associée au calcul des estimations comptables, y compris les calculs de dépréciation?) ;
 - incidence des changements légaux ou réglementaires sur les états financiers.
- Nouvelles questions clés de l'audit à inclure dans le rapport de l'auditeur, s'il y a lieu (par exemple des questions qui, en raison de l'incidence de la COVID-19, nécessitent désormais une attention importante de la part de l'auditeur).
- Incohérences entre les informations sur l'incidence de la COVID-19 fournies par l'entité dans son rapport annuel et celles fournies dans ses états financiers.

Autres Avis des permanents pertinents (à venir)

- Questions à considérer lors de l'audit d'estimations comptables dans un environnement perturbé par la COVID-19 ;
- Questions à considérer en lien avec la continuité de l'exploitation dans un environnement perturbé par la COVID-19 ;
- Questions à considérer en lien avec le rapport de l'auditeur dans un environnement perturbé par la COVID-19 ;
- Questions à considérer par les auditeurs d'entités du secteur public dans un environnement perturbé par la COVID-19.

Normes internationales d'audit mentionnées dans le présent document

Norme ISA 315 (révisée), *Compréhension de l'entité et de son environnement aux fins de l'identification et de l'évaluation des risques d'anomalies significatives*

Norme ISA 330, *Réponses de l'auditeur à l'évaluation des risques*

Norme ISA 540 (révisée), *Audit des estimations comptables et des informations y afférentes*

Norme ISA 560, *Événements postérieurs à la date de clôture*

Norme ISA 570 (révisée), *Continuité de l'exploitation*

Norme ISA 600, *Audits d'états financiers de groupe (y compris l'utilisation des travaux des auditeurs des composantes) – Considérations particulières*

Norme ISA 700 (révisée), *Opinion et rapport sur des états financiers*

Norme ISA 701, *Communication des questions clés de l'audit dans le rapport de l'auditeur indépendant*

Norme ISA 720 (révisée), *Responsabilités de l'auditeur concernant les autres informations présentées dans des documents contenant des états financiers audités*

Le document *Questions à considérer dans un environnement d'audit perturbé par la COVID-19* du Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (International Auditing and Assurance Standards Board – IAASB), publié en anglais par l'International Federation of Accountants (IFAC) en mars 2020, a été traduit en français par Comptables professionnels agréés du Canada / Chartered Professional Accountants of Canada (CPA Canada) en avril 2020, et est utilisé avec la permission de l'IFAC. La version approuvée des publications de l'IFAC est celle qui est publiée en anglais par l'IFAC. L'IFAC décline toute responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité de cette traduction française, ou aux actions qui pourraient découler de son utilisation.

Texte anglais de *Questions à considérer dans un environnement d'audit perturbé par la COVID-19* © 2020 IFAC.
Tous droits réservés.

Texte français de *Questions à considérer dans un environnement d'audit perturbé par la COVID-19* © 2020 IFAC.
Tous droits réservés.

Titre original : *Audit Considerations Arising from Changes Due to COVID-19, March 2020*

Veillez écrire à Permissions@ifac.org pour obtenir l'autorisation de reproduire, de stocker ou de transmettre ce document, ou de l'utiliser à d'autres fins similaires.